

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 09 MARS 2023

Conformément à l'Article L. 2121-25 du CGCT modifié par l'Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

Entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022

Elus présents : Myriam ALINAT, Yves CASTAN, Fabien COVINHES, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Marie DELMAS, Vivien GUIRAUD, Patrick RIVEMALE, Viviane RAMONDENC, Alain RASCOL, Karine VALAT

Elus absents excusés : Laurent BERNAT, Bernard LAFFOND, Jean-François ROUSSET, Marie-Lou WALIGORSKI

Secrétaire de séance : Nathalie RICARD

Les points : **Approbation du compte de gestion 2022 du budget général – approbation du compte administratif 2022 du budget général** prévus à l'ordre du jour sont ajournés et seront examinés à la prochaine séance, en raison de la non réception du compte de gestion définitif du budget général établi par le comptable.

- **Délibération n° 01-2023 – Approbation du compte de gestion 2022- Budget assainissement**
Vote : **Approuvé à l'unanimité**
- **Délibération n° 02-2023–Approbation du compte administratif 2022 du budget assainissement**
Le résultat de l'exercice de la section d'exploitation qui sera à affecter est un excédent de 20 080.27 euros
Vote : **Approuvé à l'unanimité**
- **Délibération n° 03-2023–Section de Briols : précisions concernant les conditions d'attribution et attributaires retenus dans le cadre de l'article L.2411-10 du CGCT**
Le conseil municipal précise les conditions d'attribution et les attributaires des sectionnaires dans le respect des priorités définies par la loi. M. Fabien Covinhes, partie prenante, ne prend pas part au vote et quitte la salle.
Vote : **Approuvé à l'unanimité**
- **Délibération n° 04-2023 –Aveyron Ingénierie- Convention de mission : diagnostic et suivi des systèmes d'assainissement collectif de Montlaur-Bourg, Verrières et Briols**
La convention est renouvelée jusqu'au 31/12/2027.
Vote : **Approuvé à l'unanimité**
- **Délibération n° 05-2023 –Admission en non-valeur des créances irrécouvrables**
Le conseil municipal valide l'admission en non-valeur d'un montant total modique de 2.02 euros qui ne peut pas être mis en recouvrement par le service comptable en raison de sa faible valeur en-dessous du seuil de poursuite.
Vote : **Approuvé à l'unanimité**
- **Délibération n° 06-2023 : Mise à jour des tarifs communaux**
Les tarifs adoptés en 2022 sont reconduits.
Vote : **Approuvé à l'unanimité**
- **Délibération n°07-2023 : Fixation du loyer d'un logement sis à l'ancien couvent**
Le loyer de ce logement de 30 m2 est fixé à 215 euros.

Vote : Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n° 08-2023 : Attributions de subventions**

Des subventions d'un montant total de 1350 euros sont attribuées aux associations : Jeunesse Sportive Rance et Rougier, Ecrin du Dourdou (Rougier en couleurs), Tuzolana Accueil et ADMR de Rance et Rougiers

Vote : Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n° 09-2023 : Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité**

Vote : Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n° 10-2023 : Recrutement d'agents contractuels remplaçants : délibération de principe**

Vote : Approuvé à l'unanimité

Séance levée à 23H 00

Le Maire, Patrick RIVEMALE

La secrétaire de séance, Nathalie RICARD,

